



Plate-forme d'échanges

Affichage environnemental des
produits de grande
consommation

Date :
2014-04-04

Numéro du document:
N 109

Assistante:

Lydia GIPTÉAU
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 84 20
Lydia.gipteau@afnor.org

Responsable:

Eric BALCAEN
Ligne directe : + 33 (0)1 41 62 80 71
Eric.balcaen@afnor.org

Compte Rendu

Réunion du 2014-02-12

Président : Lydie OUGIER (ADEME)
Co Président : Edouard FOURDRIN (ADEME)

1	Adoption de l'ordre du jour	N107
2	Approbation du compte-rendu de la réunion précédente	N106
3	Contexte français de l'affichage environnemental (CGDD)	
4	Présentation du plan d'actions de l'ADEME sur l'affichage environnemental (ADEME)	
5	Point sur l'actualité de l'expérimentation européenne (ADEME)	
	Points sur l'avancée des groupes de travail depuis le 23 octobre 2013	
	- GT Méthodologie	
	- GT 1 « Alimentation et aliments pour animaux » - Philippe Diercxsens (Danone, ANIA)	
	- GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs – Catherine Jammes (FICIME)	
	- GT 3D « Produits d'entretien » - Claude Perrin (AFISE)	
	- GT 3J « produits du jardin » - Jacques My (UPJ)	
	- GT 4B « Beauté » - Virginie d'Enfert (FEBEA)	
	- GT 4H « Hygiène » - Valérie Pouillat (GROUPE HYGIENE)	
6	- GT 5 « Habillement, textile de maison » - Laurent Houillon (IFTH) -chaussures/cuir/marochinerie – Thierry Poncet (IFTH)	
	- Projet DHUP (dit GT 6) – « produits de la construction » Zelda Elalouf (DHUP)	
	- GT 7 « Ameublement » - Bertrand Demarne (UNIFA)	
	- GT 8 «Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture, B.Moreau (UNIC), V.Ori (Hamelin)	
	- GT 10J « Jeux Jouets », Marcial Doumerc (FJP)	
	- GT 10S «Équipements de sport (hors habillement), matériel de camping, matériel mobilité (vélos....) », Jean-Philippe Frey (FPS)	
	- GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie », Nicolas Decayeux (UNIQ)	
	- GT 17 « Services d'hébergement touristiques », Bruno Bazy (SYNHORCAT)	
7	Questions diverses	
8.	Date des prochaines réunions	
9.	Clôture de la réunion	

1. Adoption de l'ordre du jour

L.Ougier remercie les membres pour leur participation et présente l'ordre du jour projeté sur l'écran de la salle.

Elle saisit cette opportunité pour souligner 2 points particuliers :

- L'un concerne l'expérimentation européenne
- l'autre, l'information du ministère sur le rapport au Parlement.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

La liste de présence est en Annexe 1.

2. Approbation du compte rendu de la réunion précédente

Le compte rendu est adopté à l'unanimité

3. Contexte français de l'affichage environnemental (CGDD)

Ce point est traité par P.Billan, chef de Bureau de de la consommation et de la production responsables et J-P Ventère, chargé de mission Produits et consommation durable au CGDD.

P.Billan souligne le travail remarquable fait par la plateforme affichage environnemental qui a permis à la France de disposer d'une avancée significative sur l'ACV et a permis un affichage environnemental multicritères.

L'objectif du gouvernement est de répondre aux interrogations sur l'affichage environnemental; Il présente le contenu du rapport au Parlement :

Ce rapport, paru le 18 novembre 2013, fait un bilan de l'expérimentation 2011-2012 pour tirer les enseignements des entreprises :

- **60%** d'entre elles satisfaites,
- **2/3** trouvent qu'elles sont compétitives,
- il reflète les intérêts des consommateurs,
- prend en compte l'attente de toutes les parties prenantes,
- ne nie pas les difficultés des entreprises du fait du manque de disponibilité de la base de données et manque de référentiels.

Les 3 conditions à remplir pour réussir le déploiement sont :

- **l'accompagnement technique,**
- **la maîtrise des coûts,**
- **le contrôle efficace.**

P.Billan confirme que ce dispositif s'inscrit dans la politique de transition énergétique du gouvernement.

En même temps que ce rapport est paru, un communiqué de l'Assemblée Nationale a été publié :

Il retrace le processus de concertation :

- Le rapport parlementaire a pris du retard par rapport au calendrier initial, fixé par le groupe ad hoc **Comité National du Développement Durable et du Grenelle de l'Environnement (CNDDGE)**

- Ensuite, il y a eu un 2^e niveau de consultation. Le CNC a émis un avis sur le bilan de l'expérimentation nationale de l'affichage environnemental des produits avant de le transmettre au Gouvernement fin juillet 2013.

Dans son rapport, le CNC constatait qu'actuellement les conditions n'étaient pas réunies pour rendre obligatoire l'affichage environnemental à l'ensemble des produits et services. Dans l'intervalle, les différentes parties prenantes devaient continuer à travailler, en s'appuyant sur un cadre non obligatoire mais défini par les pouvoirs publics, de manière à poursuivre la réalisation des deux prérequis (fiabilisation du socle technique et définition du format d'affichage) et à achever les réflexions nécessaires.

- Retour des entreprises :
Rappel des 3 conditions à remplir pour réussir le déploiement sont :
 - **Accompagnement technique**
 - **Maîtrise des coûts**
 - **Contrôle efficace.**
- Le communiqué de presse donne la feuille de route :
 - **Affichage volontaire**
 - **Progressif**
 - **En lien avec les travaux européens**
 - **Compatible avec les règles de l'OMC**
 - **S'appuyant sur les référentiels ADEME / AFNOR**
- 3 rapports
 - Novembre 2013 : **rapport Assemblée Nationale**
 - Juillet 2013 : **rapport CNC**
 - Novembre 2013 : **rapport de la mission d'information sur l'affichage environnemental**
- Le point de convergence des 3 rapports est la définition des 6 préalables :
 - **Le développement d'un socle technique** pour assurer la fiabilité des calculs, leur pertinence environnementale et la comparabilité entre produits de même catégorie,
 - **Le développement de l'affichage unique et harmonisé,**
 - **La maîtrise des coûts,**
 - **Les modalités de vérifications,**
 - **La pédagogie** pour le grand public,
 - **La poursuite les travaux** par secteur de façon pragmatique.
- 4 grands chantiers et une feuille de route ont été définis :
 - **1 format unique** harmonisé et multicritères,
 - **Le développement du socle technique** (base données, indicateur biodiversité, règles d'allocation, empreinte eau, ...)
 - **Des pilotes sectoriels** pour tester l'affichage opérationnel,
 - **La participation française** à l'expérimentation européenne. Sur 17 projets, 4 sont pilotés par les entreprises françaises. Les perspectives sont encourageantes car l'aventure continue au niveau européen et permet de garder une motivation forte de poursuivre.

Echanges :

Le **Ministère de l'Agriculture** rappelle qu'il existe une spécificité du secteur agroalimentaire et que face aux difficultés qu'il rencontre, l'affichage environnemental est inenvisageable. En outre, il existe une différence notable entre les systèmes européen et français sur la qualité et

la précision des données. LE BP X30-323-0 est plus flou. Par ailleurs, ce qui va être difficile c'est de trouver un produit de référence.

Q1 : FCD : le rapport fait-il mention d'un calendrier du décret ?.

R1 : pour **J-P Ventère**, le calendrier est favorable à un affichage volontaire à compter du 2nd semestre 2016. Le rapport fait œuvre de pédagogie en rappelant les étapes. Dans le communiqué de presse on s'est focalisé sur les grands chantiers. L'étape de A à Z est bien dans le rapport. Par contre, il n'y a pas de calendrier à ce jour.

Procter et Gamble souligne qu'il ne faut pas que le calendrier devance les travaux européens. Le planning ne peut prendre jour avant fin 2016. Procter et Gamble s'interroge également sur les instruments juridiques pour le volontaire encadré.

Q2 : **ADEIC** indique qu'au moment de l'expérimentation affichage environnemental, un groupe de 7 associations de consommateurs, puis de 10, pensait qu'il était obligatoire que l'ensemble des outils techniques soient prêts, secteur par secteur. Il semblerait que la réalité soit un peu différente :

- En France, est-on toujours sur un volontariat encadré?
- En ce qui concerne le format, il semblerait indispensable d'avoir quelque chose de tout à fait défini. A l'origine des travaux sur l'affichage environnemental, un Groupe de Travail sur le format devait être réactivé. Ce GT, idéalement co-animé par le ministère et l'ADEME, serait nécessaire pour remettre à plat les éléments au niveau de l'affichage.

R2 : **J-P Ventère** réaffirme que l'on se place dans le cadre d'un affichage volontaire encadré, ce à quoi P.Billan ajoute que le volontariat implique qu'il existe des textes qui définissent un cadre, qu'on informe bien le consommateur et qu'on protège bien l'environnement. Par contre, le niveau d'encadrement reste à définir.

Q3 : **M.Pirson** s'étonne de cette réponse, qui reste floue et indéterminée, et pose la question de l'affichage unique et harmonisé. En outre, il est surpris de n'avoir rien entendu quant au consensus, sujet simple mais qui semble utopique.

R3 : **P.Billan** précise que dans le rapport, un certain nombre de scénarii d'affichage volontaire encadré sont présentés. Quant au consensus, il porte sur la nécessité de commencer un travail.

Q4 : **Ministère de l'Agriculture** répond que si l'on parle d'affichage volontaire encadré, cela signifie que l'Etat s'engage. Or, le seul document qui puisse régler le problème c'est une norme, et non un BP beaucoup plus faible. En outre, à aucun moment on n'a parlé de la base ACV.

Le Ministère de l'Agriculture ajoute que beaucoup de sujets ne sont pas abordés dans le BP X30-323-0 et qu'il n'a jamais été question de choix de modélisation. Dans ces conditions, parler d'un sujet encadré au niveau français lui paraît dangereux.

R4 : **E.Balcaen** répond que les règles de fonctionnement et de validation des référentiels de la plateforme affichage environnemental sont clairement définies. S'il reconnaît que le niveau de consensus d'un BP est inférieur à celui d'une norme, en raison de l'absence d'Enquête Publique, il n'en demeure pas moins que les référentiels sont soumis à 2 niveaux de validation : le premier au sein du GT Sectoriel, et le second au niveau des membres de la plateforme, qui sont plus de 600, et qui disposent d'un mois de consultation pour faire remonter leurs commentaires avant la validation en réunion plénière.

L.Ougier conclut comme suit

En terme de calendrier réglementaire, on ne dispose pas à ce jour d'éléments précis, mais compte tenu de la présentation qui vient d'être faite, le Ministère se dirige vers de l'affichage volontaire encadré en ouvrant 4 chantiers.

Malgré la présentation qui vient d'être faite et la conclusion qui en a été tirée, un certain nombre de questions subsistent :

Q5 : pour **l'ADEIC**, le moment n'est-il pas venu de regarder ce que veulent dire ces 4 grands chantiers. Peut-on les rendre plus opérationnels pour leur donner du corps?

R5 : **P. Billan** répond que le Ministère travaille sur ce point avec l'ADEME.

Q6 : **Procter et Gamble** s'interroge sur le cadre réglementaire pour les tests sectoriels. En effet, au moment de l'expérimentation française, les entreprises françaises disposaient d'un texte de référence. Dans le cadre des tests sectoriels, les travaux vont-ils se tenir en "interne", le test sera-t-il "grandeur nature", auquel cas il sera nécessaire de disposer d'un texte de référence?

R6 : **J-P Ventère** répond que la différence avec l'expérimentation, c'est qu'on va tester les référentiels de la plateforme.

Q7 : le **Ministère de l'Agriculture** s'étonne qu'on teste la faisabilité, mais qu'à aucun moment il n'ait été question de tester les bases de données et les impacts environnementaux.

R7 : **J-P Ventère** lui répond que la méthodologie suivie par la plateforme affichage environnemental s'appuie sur l'ACV.

4. Présentation du plan d'actions de l'ADEME sur l'affichage environnemental (ADEME)

L.Ougier, Présidente de la plateforme affichage environnemental, fait un bilan de l'action de la plateforme de l'affichage environnemental.

Elle pense qu'on peut mettre à l'actif de cette période qu'on dispose d'un référentiel transversal, en cours de révision. Cette révision est l'opportunité :

- **D'amender le référentiel BP X30-323-0** selon les différents retours d'expériences,
- **De faire converger le BP X30-323-0 et le PEF Guide**. Cependant, pour tous les points qui ne paraissent pas pertinents d'intégrer au BP X30-323-0, les membres du GT Méthodologie n'ont pas souhaité s'aligner sur le PEF Guide, mais au contraire ont développé un argumentaire afin de faire évoluer le PEF Guide.

Aujourd'hui, la plate-forme ADEME/AFNOR dispose de 21 référentiels qui couvrent environ 50% des biens consommés par les ménages. Nous continuons à inciter les secteurs à développer des référentiels pour de nouvelles catégories de produits.

Par ailleurs, la base de données IMPACT®, dont l'ouverture est prévue prochainement, couvre 14 secteurs de production. Elle comportera des données génériques, toutes documentées en ce qui concerne leur mode d'obtention.

Le 1^{er} projet de production de données a été Agri-BALYSE®. L'ADEME a lancé début 2010 ce programme de recherche portant sur la création d'une base de données d'analyse de cycle de vie des produits agricoles. Il a fait l'objet d'une restitution au séminaire d'octobre 2013, et l'ADEME travaille sur le développement d'un Agri-BALYSE® 2.

En outre, le projet ACYVIA (Analyse de Cycle de Vie dans les industries Agro-alimentaires), ainsi que sur d'autres projets sur la chimie sont en cours.

Nous disposons également de deux outils de calcul : chaussures et TV.

La France est pionnière et leader dans les travaux d'affichage environnemental, ce qui a d'ailleurs été relevé dans le rapport au gouvernement, et a conduit à l'émergence du projet européen, PEF Guide. Il est nécessaire de conserver cette place de leader en termes d'influence.

La généralisation de l'affichage environnemental, reposait sur 3 conditions préalables énoncées par P. Billan. Donc il en découle 5 grandes priorités:

- **Expérimenter le socle technique:**
 - pour développer des outils de calcul sectoriels, les tester avec des entreprises volontaires et affiner notre connaissance des coûts et des facteurs clés de réussite à l'échelle des entreprises.
- **Cadrer et lancer la révision d'un certain nombre de référentiels :**
 - De nombreux référentiels sont susceptibles d'entrer en phase de révision.
 - Les référentiels ont été développés à des périodes différentes. On constate des hétérogénéités notamment sur la définition des besoins en données. Pour ce faire, on vous propose de rédiger un cahier des charges, d'avoir des règles plus précises pour travailler à l'établissement d'un référentiel sectoriel. Ce cahier des charges, pourrait être rédigé par l'ADEME et serait soumis au GT Méthodologie avant d'être soumis à la plateforme affichage environnemental.
- **Poursuivre la construction de données d'inventaire pour assurer la complétude de la base.**
- **Participer et influencer l'expérimentation européenne :**
 - **Participation de l'ADEME au Technical Advisory Board**, institué au niveau expérimentation sur les référentiels développés avant qu'ils ne soient soumis au COPIL.
 - **Le soutien de l'ADEME à certains projets de l'expérimentation** (ex : cahier + t-shirts).
 - **La mobilisation de la plateforme affichage environnemental au moment des consultations publiques.**
- **Faire reconnaître à l'Europe et à l'international le socle technique développé.**
 - **Le faire connaître,**
 - **Le promouvoir**
 - **et assurer son utilisation.**

Questions :

Q1 : Ministère de l'Agriculture juge les données de la base Agri-BALYSE® insuffisantes. Par ailleurs, il considère que les référentiels ne couvrent pas 50% des biens achetés par les ménages et ne voit pas pourquoi on pousse l'affichage environnemental européen. Ne va-t-on pas perdre des places plutôt qu'en gagner?

R1 : L.Ougier répond que la base IMPACT® est l'une des bases qui dispose à ce jour du plus grand nombre de données. Bien entendu, il faut poursuivre le travail d'acquisition. Par ailleurs, il y a nécessité d'expérimenter le socle technique. Le meilleur a été donné, mais c'est le retour d'expérience qui va mettre en exergue les éléments à revoir. L'expérimentation française a en outre fait ressortir que le fait de travailler sur l'affichage environnemental de leur produit a amené les entreprises à améliorer leur écoconception, ce qui va dans le sens de la compétitivité.

Q2 : UNIFA s'interroge sur l'acquisition des données et le développement des outils.

R2 : E.Fourdrin répond qu'au niveau des outils, l'ADEME se positionnera en co-développement avec les secteurs. Elle a développé des outils pour les "chaussures" et les "téléviseurs", mais elle ne peut le faire pour l'ensemble des secteurs. Pour l'ADEME, le développement des outils sectoriels passe par le partenariat, l'idée étant de disposer d'un projet qui englobe des outils sectoriels et les tests des référentiels. Le développement de ces outils peut bien entendu être sous-traité.

Q3 : UNIFA ajoute qu'il il faudra que les entreprises puissent disposer d'un budget.

R3 : E.Fourdrin répond qu'a priori il y aura un cofinancement, ADEME et entreprises/fédérations.

Q4 : **M.Pirson** pense qu'il serait intéressant de disposer d'éléments quant au coût de l'opération, car la maîtrise de l'affichage environnemental de nos travaux est à prendre en compte. C'est la préoccupation des entreprises aujourd'hui, d'autant qu'il n'y a pas de calendrier précis. Il ajoute qu'il serait également pertinent de mettre en parallèle les bénéfices et coûts pour les entreprises.

R4 : **L.Ougier** partage son point de vue et ses préoccupations. Les perspectives du Ministère sont un peu plus lointaines. C'est la raison pour laquelle il est nécessaire de lancer les tests qui vont permettre aux entreprises d'acquérir de la connaissance et du savoir-faire.

Q5 : **Ellipso** aimerait savoir s'il est prévu, dans les prochaines semaines, qu'il y ait un appel à données sur la base du format base IMPACT®?

R5 : Il s'agit du troisième mode d'alimentation de la base IMPACTS® et ses modalités seront réfléchies à partir de cette année.

Q6 : **UNIFA** s'adresse au Ministère pour lui indiquer que son GT (7) a travaillé sur l'affichage environnemental et a produit 4 référentiels. Des travaux sont actuellement en cours sur les Ecolabels. Les industriels disent "stop, on arrête". Ils ont dépensé énormément d'énergie et d'argent. Ils se disent que l'affichage environnemental ne peut être que volontaire. Il faut que ce soit simple, coordonné, européen et ils souhaitent que les mêmes partenaires européens soient soumis aux mêmes contraintes. Ils sont toujours volontaires pour continuer, mais en termes d'application, il faut arrêter les contraintes obligatoires.

5. Point sur l'actualité de l'expérimentation européenne ADEME (cf Annexe 2)

E.Machefaux fait un point sur l'expérimentation européenne

Le **1er appel à projets a été lancé le 23 octobre dernier**, pour lequel **17** projets ont été sélectionnés sur **90**. Ont été mis en place :

- des pages WIKI qui permettent de commenter les documents directement lors des périodes de consultation (http://ec.europa.eu/environment/eussd/smgp/product_footprint.htm),
- Des sessions de formation pour les Secrétariats Techniques (ST) et le COPIL (dont les transparents sont disponibles sur les pages wiki),
- Les 1^{ère} consultations physiques, auxquelles il faut s'inscrire via les pages WIKI,
- Les dates des différentes consultations (février, mars et avril)

Si la plate-forme ADEME-AFNOR souhaite envoyer des commentaires, il pourrait être opportun de créer un compte wiki spécifique.

Le **2nd appel à projets, lancé mi-janvier**, doit se terminer le **28 mars 2014** et devrait se dérouler comme suit :

- **10** projets seront sélectionnés (dont **3** seront probablement développés par le JRC),
- Des sessions de formation vont être organisées,
- Les travaux débuteront début juin 2014

La date de fin de l'expérimentation européenne est commune à tous les projets et est prévue pour **fin 2016**.

Les outils sectoriels :

- Le bureau d'études sélectionné est **CYCLECO**, en charge de développer 4 calculateurs pilotes, qui sera mis à la disposition de toutes les entreprises.
- Aujourd'hui certains secteurs sont pré sélectionnés :
 - Le textile
 - la grande distribution.
- Un webinar est organisé le 28 mars par CYCLECO

En ce qui concerne la **Vérification**, dont l'objectif est d'identifier et décrire les systèmes de conformité les plus appropriés pour des déclarations PEF ou OEF /

- **27** systèmes ont été étudiés (marquage CE, Ecolabels, GHG proptocol, ...)
- Les premiers enseignements sont :
 - **D'utiliser la terminologie employée dans les travaux ISO ou CE,**
 - **De définir des exigences** pour le programme :
 - Définir des exigences pour les opérateurs
 - Développer des lignes directrices pour vérificateurs,
 - Développer des exigences impliquant toutes les parties
- Mettre en place des **structures de gouvernance** par secteur.
- Les propositions de BioIS à venir intégrant une vérification interne ex-ante et une vérification externe ex-post.

Pour la partie communication, la DG ENV prévoit de lancer un appel d'offres (**mars- avril 2014**).

Enfin, le lancement de l'ILCD Data Network, a eu lieu le **6 février 2014**.

Au niveau actualités ISO, **2** nouveaux sujets ont été lancés au sein de l'ISO/TC 207 "système de management environnemental"

- **La norme ISO 14026** : Communication des empreintes (réponse en juin)
- **La spécification technique ISO/TS 14027** : guide développement des PCR, qui compléterait l'ISO 14025 " Marquages et déclarations environnementaux -- Déclarations environnementales de Type III -- Principes et modes opératoires", pour savoir comment développer des référentiels sectoriels).

Questions :

Q1 : **ANIA** souhaiterait avoir des détails sur le développement des outils agro-alimentaires qui devaient être lancés à l'occasion de la phase 2. Le financement est-il européen ?

R1 : **E.Machefaux** répond que c'est la DG Environnement qui finance le développement de ces outils et qu'elle seule a décidé de sélectionner les secteurs pour la première vague (hors alimentaire). Les deux autres outils devraient donc être décidés également par la Commission Européenne

Q2 : **H.Perennou** aimerait savoir si lorsqu'on est volontaire pour répondre à un appel à projets. Il est nécessaire de disposer d'une caution de l'ADEME.

R2 : **E.Fourdrin** répond que l'ADEME n'a pas vocation à soutenir un projet avant la sélection par la Commission Européenne. En revanche, une fois les projets sélectionnés, elle est prête à apporter son soutien financier et éventuellement technique. Cela concernera un ou deux projets maximum. Il se retourne vers le Ministère pour savoir s'il serait également prêt à apporter son soutien. **P. Billian** répond qu'il est en phase avec la réponse apportée par l'ADEME.

L.Ougier ajoute que s'il y a plusieurs projets, l'ADEME se mobilisera en fonction de ses moyens financiers et humains.

Q3 : **UNIFA** pose également une question sur le projet pilote "cuir", pour lequel les membres intéressés aimeraient savoir s'il est d'ores et déjà possible de disposer des informations via le WIKI ?

R3 : **E.Machefaux** indique que pour le moment il n'a pas démarré.

L.Ougier précise qu'il y a des initiatives au niveau européen et international. Il y a un foisonnement d'initiatives ; il faut désormais voir comment tous ces travaux vont pouvoir s'articuler.

6. Points sur l'avancée des groupes de travail depuis le 23 octobre 2013 (Annexe 3)

GT Méthodologie

E.Fourdrin indique que le GT Méthodologie se réunit cet après-midi.

La révision du BP X30-323-0 n'est à ce jour pas encore finalisée. Elle tend vers la mise en cohérence du référentiel français avec le PEF Guide. Dans le cas où un alignement n'est pas souhaitable, le GT Méthodologie souhaite que ces points de divergence soient remontés à la CE dans le cadre de la révision du PEF Guide. Cette révision permet également d'intégrer les différents retours d'expériences.

Les points soulevés sont :

- **L'allocation des bénéfices du recyclage : statut quo du BP X30-323-0**
- **L'intégration des données transversales (taux de recyclage ...),**
- **Les méthodes de caractérisation qui permettent de traduire les flux en impacts environnementaux potentiels : cohérence ILCD Handbook**
- **Précisions sur le fait que les emballages primaires, secondaires et tertiaires sont à priori pris en compte. Il en est de même pour la collecte en fin de vie.**
- **Les spécificités DOM/COM :** vigilance pour les groupes sectoriels quant à la modélisation des étapes approvisionnements et distribution afin que les DOM/COM puissent rentrer dans le cadre défini. Cela n'entraîne pas de modification particulière du BP X30-323-0.
- **Mix électrique : pas de modification du BP X30-323-0**
- **La distribution :**
 - Discussion en cours sur les allocations lors de différentes étapes de distribution
 - Vente à distance : aller jusqu'à la mise à disposition du consommateur
- **3 éléments déclencheurs pour la mise à jour de l'information environnementale**
 - Variation de plus de **20 %** d'un indicateur
 - Mise à jour du référentiel : **3 ans** maximum
 - Durée maximale de validité : **5 ans**. Orientation du GT 7 : ce GT souhaite préciser dans quels cas de figures le seuil de 20 % sera dépassé, ce qui n'est pas incompatible avec l'approche transversale.
- **Qualité des données.**
 - Etudes des 6 critères
 - **Représentativité géographique**
 - **Représentativité technologique**
 - **Représentativité temporelle**
 - **Exhaustivité**
 - **Incertitude**
 - **Pertinence et cohérence méthodologiques**
 - Notation de la qualité est optionnelle
- Il reste à traiter :
 - **La discussion sur les revues critiques**
 - **Les points sur l'interprétation des résultats**
 - **l'analyse des commentaires reçus**
- Calendrier
 - En ce qui concerne le calendrier, une consultation de la plate-forme sur le BP X30-323-0 sera lancée avant la réunion du GT Méthodologie du 19 mars et

après cette même réunion. L'objectif est la finalisation de cette révision lors de la plate-forme du 09/04

GT 1 « Alimentation »

L'ANIA indique que les 2 référentiels sectoriels ci-dessous ont été validés :

- **produits laitiers**
- **café.**

Le projet de référentiel sur les huiles végétales est actuellement bloqué en raison de divergences sur les règles d'allocation à retenir.

Actuellement, les membres de ce GT se mobilisent sur l'appel à projets européen portant sur les produits agroalimentaires.

Elle conclut en rappelant les travaux en cours sur ACYVIA (base de données sur les procédés de transformation alimentaire)

GT 2 « Matériel/équipement consommateur d'énergie, piles et accumulateurs »

E.Fourdrin, en l'absence de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

3 projets sont en cours :

- **Le projet de référentiel sur les cartouches laser remanufacturées**, issu de l'expérimentation nationale. Le champ d'application a été réduit et le référentiel va pouvoir être finalisé pour le mettre en conformité avec le nouveau BP X30-323-0. Il est prévu de le présenter à la plate-forme du 09/04.
- **Le projet de référentiel sur les téléphones mobiles, issu des réflexions conjointes de ORANGE/SFR** : le référentiel est en voie d'achèvement et il sera présenté à une prochaine réunion de la plateforme affichage environnemental, à priori au moins de juin 2014.
- **Un projet pilote sur produit outillage et espace verts** pourrait être initié.

GT 3D « Produit d'entretien »

L'AFISE indique sa participation à l'expérimentation européenne, rappelant que la 1ère consultation physique aura lieu le 24 mars prochain à Bruxelles.

Elle indique par ailleurs que les documents doivent être postés sur les pages WIKI 30 jours avant, pour consultation. La proposition qui est faite à cette occasion doit concerner des produits représentatifs.

GT 3j« Produit du jardin »

J.My, animateur du GT 3J, indique que 2 réunions se sont tenues depuis la dernière réunion de la plateforme, le 23 octobre 2013, et qu'une 3è est prévue la semaine prochaine.

Le référentiel "produits horticoles" est actuellement en phase de finalisation et devrait être soumis le 9 avril prochain à la plateforme affichage environnemental pour validation.

J.My pressent qu'il y aura des discussions car il n'y a pas d'éléments portant sur la phase d'utilisation dans le référentiel.

En ce qui concerne le lancement du second appel à projets de l'expérimentation européenne, le GT 3J est concerné, notamment pour ce qui concerne les engrais, mais il ignore si un membre sera intéressé par une participation active.

GT 4H« Hygiène »

M.Pirson présente les travaux et précise que la 25^e réunion de ce GT s'est tenue le 28 janvier dernier.

Il indique que 2 projets de référentiels sont actuellement :

- **Les couches lavables**, pour bébé. A ce jour, le référentiel n'est pas encore finalisé car le consensus n'est pas encore atteint. La difficulté réside dans la représentativité des acteurs. Il est en effet difficile de mobiliser beaucoup d'entreprises de ce secteur. Les travaux avancent néanmoins.
- **Les essuie-tout ménager**. Sur ce projet, le référentiel est en cours de finalisation mais il est difficile de mobiliser les industriels. E.Fourdrin ajout que le besoin en données génériques d'inventaires sera étudié lors d'un prochain COTECH de la base, en compagnie du GT4h et GT8e.

Remarque :

J-P Ventère indique que le travail de ce GT Sectoriel est un des plus abouti dans l'approfondissement et qu'il lui semble qu'il peut passer directement au test, sans pre-test.

GT 4B« Beauté »

N. Delangle précise que les travaux ont été mis en veille car les industriels se mobilisent au niveau européen. Bien qu'il n'ait pas été retenu dans l'appel à projets européen, COMESTICS EUROPE a décidé de monter un GT miroir européen, qui s'appuiera sur le référentiel shampoing gel douche et la méthodologie du PEF Guide.

Avec l'accord d'E.Fourdrin et de la plate-forme, dans le cadre des consultations publiques, le GT 4B sera invité à rédiger des commentaires qui seront envoyés à la Plateforme pour avis.

GT 5« Habillement » et « chaussures »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

En ce qui concerne le référentiel "chaussures", aucune information notable n'est à signaler.

Par contre sur la partie textile, une avancée significative est à noter. En effet, un nouveau référentiel sur le linge de maison et les serviettes est actuellement en cours de finalisation et devrait être présenté à la réunion de la plateforme affichage environnemental du mois de juin pour être validé.

GT 6« Produits de la construction »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

La seule information à communiquer est que le décret déclarations environnementales sur les produits de construction a été publié et est entré en vigueur le 1er janvier 2014. Pour les

équipements électriques, électroniques et de génie climatique, il entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

GT 7 « Ameublement »

Mr Demarne, UNIFA, présente les travaux et précise que la dernière réunion s'est tenue le mois dernier.

4 référentiels entrent en révision. En ce qui concerne spécifiquement les meubles en bois, les modifications intégrées dans le BP X30-323-0, à l'occasion de sa révision, vont être intégrées et le référentiel va être élargi à tous les meubles. Ce travail devrait aboutir en juin 2014 au niveau du GT7

M.Demarne saisie l'opportunité qui lui est offerte pour indiquer que le problème majeur qu'il note est le manque de mobilisation des industriels.

E.Fourdrin ajoute que des données ont été achetées, pour les parties bois . Malgré cela des manques sont toujours existants pour la partie textile. Cette absence de données textiles devraient être comblée par la base IMPACTS ® mi-2014 (les données sont en cours d'acquisition)

GT 8 « Papeterie, édition, loisirs, culture, matériel d'écriture »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités pour la partie éditions.

En ce qui concerne l'édition, E.Fourdrin indique qu'il n'y a pas eu de réunion récemment. Il est néanmoins prévu de réunir le groupe mi-mars afin qu'il précise bien le besoin en données génériques d'inventaires pour ce secteur. Cela permettra de préparer le COTECH papier du mois d'avril 2014

E.Machefaux, quant à elle présente l'actualité sur le domaine de la papèterie. Elle rappelle qu'il y a une ACV sur les ramettes papier de bureau. Elle ajoute que le GT 8 devrait se réunir et aborder les points suivants :

- papier transformé (cahier;, chemise de classement)
- finaliser la rédaction du référentiel pour la plate-forme du mois de juin 2014.

Ce GT Sectoriel souhaiterait organiser un inter GT pour voir comment il serait possible de travailler sur un indicateur « fibres », en lien avec la biodiversité. Il faudrait pour cela impliquer également le GT 7, le GT8 Edition et le GT4h.L'ADEME en assurerait la coordination.

Remarque :

Le GT 4H indique que sa position n'a pas changé à priori. Le GT7 et le GT4h sont peu enclins à travailler sur cet indicateur.

Quant à **J-P Ventère**, il considère qu'il y a de très gros enjeux au niveau international sur la déforestation et qu'il faut inscrire ce sujet au niveau du GT méthodologie.

Le GT8 éditions sera consulté lors de sa prochaine réunion.

GT 10S « Sports »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Il n'y a pas eu de réunion récente. Il n'y a donc pas rien à signaler.

GT 10J « Jeux Jouets »

E.Machefaux, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Certains blocages ont été levés, notamment sur la définition de l'UF.
Le GT s'est réuni en janvier et les travaux devraient être présentés en juin à la plateforme.

GT 11 « Outillage non électrique et quincaillerie »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Une partie des produits de ce GT rentrant dans le champ d'application du GT 6 (quincaillerie), il n'y a aucune information à apporter.

GT17 « Hébergement touristique »

E.Fourdrin, en l'absence ce de représentants de ce GT sectoriel, fait un bref rapport de ses activités.

Il indique que le processus d'élaboration d'un référentiel sur les services hôteliers est actuellement en cours. Ce référentiel exclut la restauration mais intègre le petit-déjeuner.

Avant de finaliser le référentiel, l'indicateur lié aux achats doit être débattu. L'articulation entre les données et le besoin en données génériques d'inventaires doivent également être améliorés.

7. Questions diverses

Q1 : **A.Elle**. souhaiterait savoir si dans le programme de travail de l'ADEME il n'y aurait pas un projet de travail sur le support et le format.

R1 : **L.Ougier** répond que dans l'immédiat ce n'est pas prévu. Toutefois elle souligne en effet que c'est un sujet important sur lequel il faudra travailler.

Q2 : **A.Elle** s'adresse à P.Billan pour valider qu'à ce jour on ne dispose d'aucun calendrier précis en ce qui concerne les 4 grands chantiers.

R2 : **P.Billan** répond que c'est exact, sauf sur le socle technique et l'expérimentation européenne, sur lesquels le Ministère a prévu de travailler cette année.

Q3 : **M.Demarne** exprime son inquiétude quant à la vérification, qui porterait sur la vérification du référentiel par une tierce partie si tel est le cas, les industriels risquent de faire machine arrière.

Ensuite, en ce qui concerne la vérification des produits mis sur le marché, la profession considère que c'est à l'Etat de le faire. Il faut laisser à l'entreprise sa bonne foi, sinon ce sont des coûts supplémentaires qui sont engendrés qu'elles ne peuvent supporter.

R3 : **E.Fourdrin** répond que dans le référentiel européen PEF, un processus de revue critique de l'information environnementale est prévu ainsi qu'un processus de revue critique des référentiels. Ces deux points seront débattus en GT méthodologie l'après-midi pour voir s'il faut converger avec l'approche européenne ou pas.

J-P Ventère ajoute que dans le cadre de l'élaboration de l'ISO 14025 "Marquages et déclarations environnementaux -- Déclarations environnementales de Type III -- Principes et modes opératoires", les scandinaves voulaient une norme certifiable dans laquelle on peut noter :

- qu'il faut une revue critique,
- qu'il faut une certification, lorsqu'on s'adresse aux consommateurs.

Dans notre cas, on vise la simplification pour le consommateur et l'entreprise. A titre personnel, **J-P Ventère** serait favorable à ce :

- qu'il n'y ait pas de revue critique en premier lieu pour les référentiels,
- qu'au moment de la révision du même référentiel, il y en ait une.

Quant à la vérification de l'information environnementale, il faut rester prudent.

8. Prochaines réunions

La prochaine réunion est prévue le 9 avril 2014.

Dates	Nom de la réunion	horaires
09/04/2014	PF Affichage Environnemental	10h-17h
11/06/2014	PF Affichage Environnemental	10h-17h
14/10/2014	PF Affichage Environnemental	10h-17h